

affreux affichés dans les différens quartiers de cette grande Ville ; & dans lesquels ils expriment leur desespoir d'une manière très-punissable.

Sur le sujet de la cherté du pain , le Roi a reçu aussi de vives représentations arrêtées le 23 Octobre, par la Chambre des vacations du Parlement de *Paris* , qui n'a pas voulu se séparer avant de lui avoir fait connoître l'état déplorable où le Royaume est réduit par cette cherté qui dure si long tems. La réponse que S. Maj. lui a faite a été rapportée le 24 par les Gens du Roi. Elle porte ce qui suit. *Ma tendresse pour mes peuples a prévenu les vœux du Parlement : J'ai pris les moyens les plus efficaces pour fixer l'abondance dans les marchés, & pour faire cesser, autant qu'il est possible, une cherté occasionnée d'abord par les circonstances de la saison & accrûe ensuite par la crainte du public. Le secours auroit pu être plus prompt, mais il eût été moins durable. Mon Parlement, fidele à mes vûes, se fera un devoir de les seconder en dissipant les inquiétudes qui ne pourroient qu'en retarder les effets.*

Le Ministère s'étant d'abord occupé très-sérieusement des mesures à prendre, en conséquence des intentions du Roi, pour remettre les denrées au prix commun, il a été rendu à ce sujet un Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne qu'à l'avenir il ne sera plus perçu, à l'entrée des bleds & farines venant de l'Etranger, que le même droit qui se perçoit à la sortie des bleds & farines du Royaume. En voici le contenu.

*Le Roi étant informé que plusieurs Négocians ont importé dans le Royaume des quantités assez considerables de Bleds & de Farines venus de l'Etranger, pour suppléer à l'insuffisance des récol-*